Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501075-20251211-DCM_20251211_4-DE

Délibération n° DCM_20251211-4 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le six décembre s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - O. LE NORMAND - I. GAUTIER - M. MARDELE - F. LE MOUEL - C. AMOROS

Absents

M. LETONDEUR

Etaient absents excusés :

A. HOUET - N. BEAUDOIN - V. LOTODE - J. BERLIERE - G. BRIENS - J. LINAY - M. GRIGNON

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....10

De votants :.....10

DCM_20251211-4 - DEVIS ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA MAISON INTERCOMMUNALE

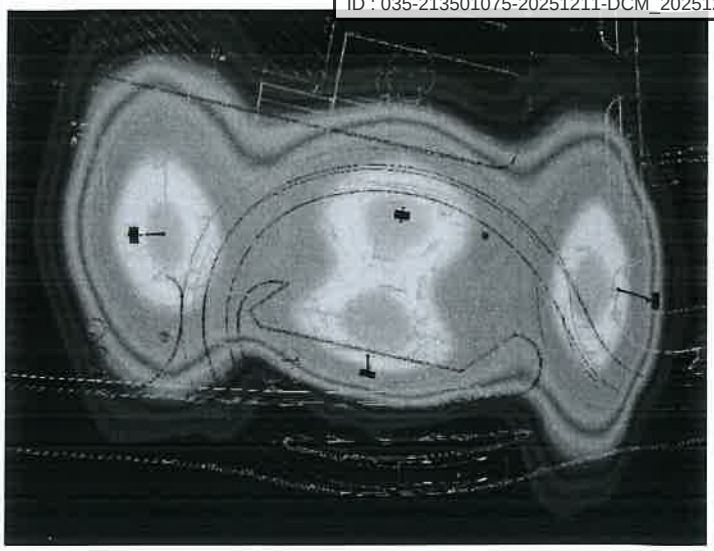
Dans le cadre de la réalisation du parking de la maison intercommunale / espace Nelson Mandela, un projet d'installation de candélabres photovoltaïques a été mené.

Ce projet nécessite l'installation de 4 mâts, dont 2 simples crosses et 2 doubles crosses (voir photo ci-dessous).

L'étude d'implantation et d'éclairement est illustrée par la figure ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501075-20251211-DCM_20251211_4-DE





L'installation de ces candélabres a nécessité l'implantation préalable de 4 plots béton posés par Eurovia dans le cadre de l'aménagement du parking de la maison intercommunale.

Deux devis portant sur la fourniture de 2 candélabres simples crosses, 2 doubles crosses et une passerelle de Télégestion Fonroche Connect V2 ont été demandés à la société Fontroche et à l'UGAP :

- Pour Fontroche, le montant est de 9 904,00 € HT ;
- Pour l'UGAP, le montant est de 9 602,31 € HT.

Les candélabres et les panneaux photovoltaïques sont garantis 8 ans.

La pose de ces candélabres sera réalisée par la société ERS Fayat pour un montant de 2 110,00 € HT.

La pose des massifs destinés à accueillir les candélabres fait l'objet d'un devis complémentaire de 980,00€ HT par la société Eurovia en charge de la réalisation du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **RETENIR le devis de l'UGAP pour un montant total de 9 602.31€ HT ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER